

I - Identité du poste

Vous serez recrutés par un établissement de rattachement et amenés à effectuer votre service à mi-temps ou à temps complet dans différents établissements (collège, lycée, lycée professionnel avec ou sans internat) d'un bassin éducatif (postes sur Strasbourg, Haguenau, Sélestat, Colmar, Mulhouse et Thann), en fonction des besoins de remplacement.

A défaut de remplacement, vous exercerez vos missions dans l'établissement de rattachement.

Indice de recrutement sur la base du SMIC + remboursement des frais de déplacement hors résidence administrative ou personnelle sur la base des forfaits académiques (tarif SNCF 2nd classe)

II - Missions et activités du poste

Les missions de l'assistant d'éducation s'exercent dans le cadre de la fonction publique avec ses obligations d'éthique, de réserve, de neutralité.

Dans le second degré, les AED du lycée sont placés sous la responsabilité des CPE qui assurent le fonctionnement du service de vie scolaire et organisent l'emploi du temps des AED.

Les AED participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves et peuvent assurer notamment :

- les fonctions de surveillance des élèves de l'arrivée au départ des élèves y compris pendant le service de restauration et en service d'internat
- l'encadrement des sorties scolaires,
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens,
- participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements,
- l'aide à l'étude et aux devoirs,
- l'aide à l'animation en faveur des élèves internes hors temps scolaire,
- participation à l'organisation et à la surveillance des examens,

La fiche de poste ne décrit pas les activités de façon exhaustive. L'assistant d'éducation peut être amené à réaliser d'autres activités selon les besoins du service.

III – Diplômes / Formation / Expérience requise

- Le diplôme du baccalauréat est exigé.
- L'âge de 20 ans est requis pour pouvoir prendre en charge des missions au sein de l'internat.
- Une expérience en animation ou en accompagnement d'adolescents est un atout.

IV – Compétences requises pour le poste

Connaissances :

- Du règlement intérieur de l'établissement
- De la circulaire 2003-092 du 11/06/2003 relative au statut des AED

Savoir :

- Observer et diriger les dynamiques entre adolescents
- Maîtriser la mécanique du contrôle des absences
- Connaître les élèves individuellement
- Gérer les situations conflictuelles
- Utiliser les techniques d'élocution devant un groupe

Savoir-être :

- Un adulte conscient de sa place
- Un collaborateur d'équipe constructif
- Rigoureux, disponible et bienveillant
- Savoir respecter la confidentialité
- Savoir gérer son stress et être réactif

Savoir-faire :

- Savoir appliquer la réglementation
- Savoir utiliser les outils numériques professionnels
- Savoir être organisé et méthodique
- Savoir négocier en situation de crise

V- Retour des candidatures

Les candidats intéressés doivent transmettre un CV et une lettre de motivation sur l'adresse mail suivante : ce.secgenadjt@ac-strasbourg.fr. Merci d'adresser dans votre message, votre secteur de rattachement préférentiel (Strasbourg, Haguenau, Sélestat, Colmar, Mulhouse ou Thann)

Des informations complémentaires pourront être également obtenus en s'adressant à la même adresse.

Un entretien de recrutement sera organisé avant toute prise de fonction.